

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 2 mai 2023 à 20H00

Présidence : Michel Lohner, Président

Le Président ouvre la 8ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 4ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Avant de débiter la partie formelle du conseil et conformément à l'ordre du jour, le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Jérôme Rossmann, maître-fromager à la fromagerie de Moudon de Gruyère AOP, qui a été désigné fromage d'excellence par le Conseil d'Etat vaudois.

Monsieur Rossmann se présente et donne un aperçu des activités de la fromagerie. Un ouvrier avec CFC, 2 apprentis et lui-même travaillent à la fromagerie. Un camion-citerne passe matin et soir dans 14 points de collecte. Le fromage Gruyère AOP a gagné plusieurs concours notamment au Swiss cheese l'année passée. Le mélange des laits récoltés à Chavannes, Corrençon et Moudon, de part l'altitude et l'ensoleillement, donne une flore bactérienne qui apporte ce goût unique au fromage de Moudon. Pour le concours, le fromager est appelé en novembre par une personne de l'IPG (interprofession du Gruyère) qui demande un fromage de 10 mois pour le mettre en phase d'autres fromages qui ont plus de 19 points de moyenne annuelle dans le canton de Vaud. Il y a plus de fromageries qui ont 19 points et plus (maximum 20 points) mais ils en choisissent cinq et font un tournus. Moudon, par exemple, fait 19 points et plus depuis une dizaine d'années. Pour gagner ce concours, 4 critères de chacun 5 points sont pris en compte, soit : le goût, la pâte, l'ouverture et l'extérieur. Pour le goût c'est assez subjectif car ça dépend de ceux qui goûtent le fromage, en revanche pour les 3 autres points les objectifs sont bien définis. Monsieur Rossmann remercie son équipe, les producteurs, le comité et Fromco, acheteur de fromage sans oublier sa famille.

Monsieur Rossmann reviendra en fin de soirée après avoir terminé son travail et après la séance du Conseil pour une dégustation.

Le Président remercie Monsieur Rossmann et donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipale Véronique Diserens est excusée.

45 conseillères et conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Anita Ehrler
- Nathanaël Repond
- Maja Jutzi
- Georges-Alexandre Duc
- Nicole Egli Anthonioz
- Colin Grand
- Philippe Hofer

Conseil communal de Moudon

Membre absent et non-excuse : Gëzim Hiseni.

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 14 mars 2023, sous la présidence de Michel Lohner.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour.

1. Assermentations

- Mme Figen Ari (PLR) en remplacement de Mme Sophie Demierre (PLR),

2. Communications

a) du Bureau, dont :

- Nomination de 3 suppléants pour la commission communale de recours en matière d'impôts.
- Rapport de la commission constituée pour la motion Blaser intitulée « Modification et amélioration du concept de ramassage des ordures ».

b) de la Municipalité, dont :

- 16/23 Bouclement du préavis 71/21, Préavis d'intention concernant le développement du réseau de chauffage à distance sur la Commune de Moudon.

3. Rapports des commissions

- a) Préavis No 35/23, Demande d'un crédit complémentaire de CHF 52'000.- pour l'aménagement du carrefour des Combremonts (préavis 06/21),
- b) Préavis No 36/23, Demande d'un crédit de CHF 495'000.- pour le remplacement de la passerelle des llettes,
- c) Préavis No 37/23, Demande d'un crédit de CHF 375'000.- pour le réaménagement et les équipements de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville,
- d) Préavis No 38/23, Demande d'un crédit de CHF 238'000.- pour le réaménagement de la place de jeux Robinson située sur le site scolaire de l'Ochette (parcelle 520).

4. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation

Le Président invite Madame Figen Ari (PLR) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite l'assemblée à se lever.

Conseil communal de Moudon

Le Président donne lecture du serment et félicite Madame Ari pour son engagement envers la commune de Moudon. Il lui remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Madame Ari est vivement applaudie par l'assemblée.

Par suite d'assermentation, **46** conseillers sont donc présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 21 mars 2023 pour nommer les commissions à l'ordre du jour de cette séance du Conseil.

Concernant la Commission permanente de recours en matière d'impôts communaux (Art. 45 de la LICom), le Président de cette commission a fait remarquer au Bureau qu'il n'y avait pas de membres suppléants désignés.

Or, dans le guide pratique de l'UCV (Union des communes vaudoises), il est précisé qu'aucune décision ne peut être prise par cette commission si elle ne siège pas au complet. Cela peut bloquer le travail de la commission pendant un laps de temps important et cela n'est pas acceptable. L'UCV recommande donc de désigner des suppléants. Comme cette commission doit être composée au minimum de trois membres, le Bureau propose de nommer des membres suppléants, à savoir un membre suppléant par groupe.

Le Président demande aux chefs de groupe de proposer des membres qui seront élus par acclamation s'il n'y a pas d'autres propositions.

Les membres du Conseil communal suivants sont nommés suppléants à la commission de recours en matière d'impôts :

- Francine Pichonnat (EM)
- Luc Longueville (PS)
- Mario Macerola (PLR)
- Laetitia Seitenfus (Les Vert-e-s)

Madame Eugenia Puch est membre de ladite commission en remplacement de Madame Laetitia Seitenfus.

Ainsi, la commission est composée maintenant de cinq membres et de 4 suppléants.

Monsieur Daniel Perret-Gentil, Président de la commission, remercie le Conseil et fait savoir que l'année va être chargée car beaucoup de dossiers sont en suspens.

Le Président demande à Monsieur Willy Blaser de lire le rapport de la commission constituée par la Municipalité et par le Bureau pour donner suite à la motion Blaser intitulée : « Modification et amélioration du concept de ramassage des ordures »

Le rapport sur la motion est transmis à la Municipalité pour étude. Il n'y a donc pas de vote du Conseil à ce stade.

b) de la Municipalité

Communication No 16-23 :

Préavis no 71/21 – Préavis d'intention concernant le développement du réseau de chauffage à distance pour la Commune de Moudon

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Serge Demierre donne lecture de la communication ci-dessus. La situation financière finale se présente avec un solde positif de CHF 7'579.45.

Ce dossier est considéré comme bouclé.

3. Rapports des commissions

1. Préavis No 35/23 : Demande d'un crédit complémentaire de CHF 52'000.- pour l'aménagement du carrefour des Combremonts (préavis 06/21)

Monsieur Willy Blaser, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Julien Pittet donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour l'aménagement du carrefour des Combremonts,**
2. **accorde à la Municipalité, pour les travaux, un crédit complémentaire d'investissement maximum de CHF 52'000.- TTC au préavis 06/21, dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
3. **prend acte que les dépenses seront comptabilisées au bilan et amorties selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout des dépenses aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 35/23 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Raphaël Tatone remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

2. Préavis No 36/23 : Demande d'un crédit de CHF 495'000.- pour le remplacement de la passerelle des Ilettes

Monsieur Jean-Jacques Gacond, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière, à l'unanimité, invite les membres du Conseil à approuver cet objet avec la conclusion municipale amendée au point 2 :

2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 478'000.- TTC, dont à déduire toute participation de tiers ou subventions éventuelles,**

Madame Sandrine Bosse-Buchanan donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les

Conseil communal de Moudon

conclusions de la Municipalité avec une modification apportée à la conclusion 2 par la commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports de commissions.

Monsieur André Zimmermann relève, dans le rapport de la commission, que les coûts attenants à la fabrication de la passerelle et structures annexes ont été bloqués. Il s'étonne toutefois qu'il y ait cette réserve pour hausses légales ainsi que 8% pour divers et imprévus. Qu'en est-il ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck explique, concernant les hausses légales, qu'il s'agit des matières premières qui peuvent être augmentées par les mandataires. En ce qui concerne les divers et imprévus, ce sont avant tout des frais de transport.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'amendement proposé au point 2.

L'amendement est accepté à l'unanimité

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions avec la conclusion 2 amendée.

- 1. autorise formellement la Municipalité à remplacer la passerelle des Ilettes,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 478'000.- TTC, dont à déduire toute participation de tiers ou subventions éventuelles,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en trente ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 36/23 est accepté à l'unanimité avec la conclusion 2 amendée.

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil. Il transmettra cette décision à sa collègue la Municipale Véronique Diserens.

- 3. Préavis No 37/23 : Demande d'un crédit de CHF 375'000.- pour le réaménagement et les équipements de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville**

Madame Anne Salomon, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière invite, à l'unanimité, les membres du Conseil à approuver les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Cédric Böhlen donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Conseil communal de Moudon

Madame Sandrine Bosse-Buchanan estime que l'espace vide sera toujours présent. De plus, les personnes situées au fond de la salle seront éloignées et isolées et cela d'autant plus s'il n'y a plus de gradins. A-t-on imaginé de tourner la disposition d'un quart de tours de la salle ? ceci permettrait d'avoir moins de rangs. Il n'y a pas de tables prévues pour la presse et cela étonne Madame Bosse-Buchanan.

Le Municipal Roger Müller explique que pour la disposition de la salle, la Municipalité a mandaté une architecte. Cette dernière a été voir des salles ailleurs pour le projet de réaménagement et a sorti cette proposition qui était la plus judicieuse et si on regarde les plans, le vide sera limité. Si on tourne la salle d'un quart de tours, il y aura des problèmes de luminosité et d'affichage entre autres. Quant à la presse, elle pourrait disposer également de chaises avec tablettes. Il faudra voir à l'usage aussi car c'est une salle amovible et on pourrait disposer de tables si nécessaire. D'autres communes sont intéressées pour voir ce qu'envisage notre commune.

Monsieur Julien Pittet indique que lors d'une grosse pluie, il y a eu des infiltrations d'eau par les fenêtres dans la salle du Conseil, y a-t-il quelque chose de prévu pour remédier à ce problème ? Il relève également que ce réaménagement de la salle du Conseil est vraiment un investissement onéreux.

Le Municipal Roger Müller répond que rien n'est prévu dans ce projet, il y a une année cette pluie avait été exceptionnelle et c'est le seul sinistre relevé.

Concernant le prix, à juste titre la COGEFIN cite le tableau des investissements. Aujourd'hui, on vient avec une étude, donc quelque chose de plus précis que ce qu'il y a dans le tableau des investissements. Oui, c'est plus cher, mais l'option est de maintenir le cachet de la salle. Les dernières rénovations datent des années 1960 et au niveau du mobilier, la Municipalité s'est déplacée pour aller voir ce qui existait sur le marché. L'objectif est d'avoir quelque chose qui tient la route. Vouloir acheter « Suisse » a aussi un coût. La comparaison avec le tableau des investissements reste une évaluation et il faut être prudent avec ça.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan se renseigne si la largeur de chaises correspond aux actuels fauteuils.

Madame Elsa Bonhert-Deprez relève qu'elle a comparé la largeur de la chaise avec les rebords correspond à la largeur du fauteuil y compris les deux accoudoirs. Toutefois, avec l'espace entre les chaises prendra un peu plus de place.

Le Municipal Roger Müller répond qu'il y a un plan avec des dimensions qui sont réelles. On se retrouvera peut-être avec un tout petit peu moins d'espaces sur les côtés de la salle mais avec des chaises mises l'une contre l'autre ce sera la même distance. De toute manière, on doit faire avec cette salle et c'est une rénovation.

Monsieur Cédric Böhlen relève que le budget et le plan d'investissement sont effectivement une intention. Il y a bien des intentions pendant la législature et son souci c'est aussi de s'assurer que toutes ces intentions puissent être faites. Quand un budget est établi c'est aussi pour le tenir. Il constate que ce montant est quand même cher au m² et ceci principalement pour du mobilier. Personnellement, il aime cette salle du Conseil avec un côté un peu posé et ancien mais qui en impose. Le nouveau concept de cette salle en classe d'école ou de cours ne lui plaît guère. Il souhaite, au niveau financier, que le budget et le plan d'investissement soit respecté, de fixer les priorités sur des choses qui sont importantes et éviter une hausse d'impôts. Monsieur Böhlen relève que Moudon est dans une situation financière relativement confortable et il souhaite qu'elle soit maintenue.

Madame Caroline Stevens a eu un contact avec l'administrateur des bâtiments publics à Yverdon-les-Bains. Dans sa conversation, ce responsable lui a parlé qu'ils avaient pris l'option de louer une

Conseil communal de Moudon

certaine quantité de matériel audio et vidéo afin de limiter la demande de crédit ce que Madame Stevens trouve assez judicieux.

Concernant le prix, le mobilier représente tout de même un quart du crédit demandé et pratiquement le double de celui demandé à Yverdon-le-Bains il y a cinq ans. Bien que Madame Stevens trouve nécessaire d'acheter du matériel suisse, elle s'étonne pour une commune telle que Moudon qui a d'autres priorités pour le moment, qu'une telle somme soit envisagée et ça lui pose un problème.

Monsieur Jean-Jacques Gacond reste sur sa faim s'il doit décider ce soir sur ce qui est présenté. Il y a des plans qui ne servent pas à grand-chose et il se demande pourquoi, au niveau du Conseil communal, on ne peut pas recevoir une autre alternative pour voir de quelle façon on pourrait disposer différemment les divers éléments dans cette salle.

Le Municipal Roger Müller relève que le mobilier n'est plus adapté et il faut se mettre à jour, de plus en plus de personnes viennent avec leur tablette ou PC aux séances. Il précise aussi qu'avec ce projet on met en place un système de projection qui permettra le vote électronique, projet qui a déjà été validé dans le cadre d'un préavis par le Conseil. Certes, on peut louer du matériel multimédia à l'année mais ça a aussi un coût. Il ne faut pas oublier que ce sera une salle multiusage qui ne servira pas seulement aux séances du Conseil communal mais à bien d'autres usagers. La Municipalité désire apporter des surfaces qui peuvent être utilisables par les groupes politiques entre autres. Cette salle aura aussi un certain confort thermique ce qui n'est pas négligeable.

La Municipalité propose un préavis et elle a donc étudié plusieurs projets. Maintenant c'est au Conseil communal de décider. En revanche, on ne peut plus comparer les prix d'une rénovation qui a eu lieu en 2018.

Madame Laetitia Seitenfus trouve que l'idée d'une salle polyvalente est une bonne chose et se réjouit d'une telle initiative. Elle demande toutefois si les événements seraient internes à la Municipalité ou, au niveau de la rentabilité, si ça pourrait être loué à des associations entre autres ?

Le Municipal Roger Müller répond que tout est possible. L'idée n'est pas seulement interne à la Municipalité qui travaille avec de plus en plus d'associations, de commissions etc. et cette salle permettrait de se réunir pour les diverses séances régionales, ce qui explique aussi le retrait des gradins.

Madame Mélanie Gogniat aimerait savoir le devenir du mobilier.

Le Municipal Roger Müller informe qu'il n'y a rien de concret pour le moment. On peut très bien envisager de vendre ce mobilier « vintage » et il est persuadé qu'on trouverait du monde pour ça. La Municipalité va trouver une solution pour trouver des acquéreurs privés ou non.

Madame Elsa Bonhert-Deprez rejoint les propos de Madame Sandrine Bosse-Buchanan de tourner la disposition de la salle d'un quart de tour. Ça l'enchanterait de trouver une disposition qui serait propice aux débats et aux échanges et de ne plus avoir l'impression d'être dans un tribunal. Sans gradins et en étant tous au même niveau, ça ne favorisera en aucun cas la Gauche qui se retrouve derrière tout le monde. Au même niveau que tout le monde, la présidence également aura des problèmes de visibilité si quelqu'un demande la parole. Plutôt que de se trouver en rangées par Parti, pourquoi ne pas imaginer un hémicycle.

Le Municipal Roger Müller ne veut pas imposer la disposition des Partis mais déjà maintenant les gens pourraient être mélangés différemment mais ce n'est pas le problème de la Municipalité. Le Municipal Müller relève que, oui il y aura moins de visibilité, cependant on s'entendra un peu plus car le plafond sera acoustique et tout un système est prévu au niveau multimédia qui permet de voir sur grand écran avec rappel sur les côtés de la salle pour les gens qui seraient le plus éloignés. Il rappelle qu'avec la configuration de la salle, soit des portes d'un côté et des fenêtres en face, il y aura des problèmes pour fixer des écrans aux murs et de luminosité lors de projection de

Conseil communal de Moudon

documents divers, plans, etc. si on tourne la salle d'un quart de tour. La Municipalité se réfère quand même à l'architecte et à son travail.

Madame Laetitia Seitenfus propose la récupération du mobilier pour une future salle de cinéma à Moudon.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust propose que les partis se mélangent complètement lors des séances et que la disposition soit en demi-cercle.

Monsieur Julien Pittet, au nom de l'Entente Moudonnoise, demande le renvoi du préavis à la Municipalité pour étude complémentaire.

La Syndique Carole Pico informe que le renvoi du préavis retarde juste la décision et reporte les discussions au prochain Conseil mais c'est le même préavis qui sera présenté avec les mêmes rapports de commissions.

Le Président signale que le renvoi d'un préavis doit être soutenu par 1/5 des membres puis voté par le Conseil (article 75 CC).

Monsieur Willy Blaser rappelle que si on votait la non-entrée en matière le projet serait revu totalement mais si c'est un renvoi, le préavis est renvoyé à la séance suivante. Avec un vote sur la non-entrée en matière, il n'y a pas de débat.

Monsieur Etienne Habegger relève qu'il y a quelques années en arrière, avant chaque débat, on votait la non-entrée en matière et cette pratique s'est perdue. Pourquoi ne la vote-t-on plus ? A quel moment demander un vote sur la non-entrée en matière ?

Le Président lui répond que c'est à la demande d'un membre du Conseil et avant l'ouverture des discussions.

Madame Anne Salomon rejoint les propos de la Syndique.

Madame Caroline Stevens demande si en cas de renvoi du préavis on peut faire des amendements ?

Le Président répond que s'il y a renvoi, des amendements pourront se faire lors de la prochaine discussion.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande si un amendement peut être porté sur autre chose que des conclusions.

Le Président répond qu'on ne peut pas faire des projets différents du préavis par des amendements. En revanche, des conclusions peuvent être amendées.

Monsieur André Zimmermann rejoint les propos du Président. Puis, il encourage les membres du Conseil à voter ce soir pour pouvoir avancer et peut-être que la Municipalité pourra proposer une version allégée.

Monsieur Daniel Perret-Gentil informe que le Conseil communal peut refuser le préavis par le vote au lieu de le renvoyer et la Municipalité viendra avec un nouveau projet.

Monsieur Etienne Habegger relève que si c'est refusé, la Municipalité n'a pas à présenter obligatoirement un nouveau projet.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le Président passe au vote des conclusions municipales mais le conseiller Gzim Rama lui rappelle qu'il faut d'abord voter sur le renvoi demandé par le conseiller Julien Pittet.

Monsieur Willy Blaser, pour des raisons de procédure, signale que le Président doit passer au vote sur le renvoi du préavis demandé par le conseiller Julien Pittet, sinon il y a vice de forme.

Le Président annonce que 9 personnes soutiennent le renvoi sur 45 personnes votantes. Donc, le 1/5 est atteint et il peut passer au vote sur le renvoi.

Monsieur Alexandre Anthonioz, après quelques remous, relis l'article 75 du règlement du Conseil communal :

Art. 75. – Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est **adoptée de plein droit**. Donc, le renvoi est effectif.

Le Président clôt les discussions et passe sans autre au suivi de l'ordre du jour.

Le préavis No 37/23 est renvoyé à la Municipalité

4. Préavis No 38/23 : Demande d'un crédit de CHF 238'000.- pour le réaménagement de la place de jeux Robinson située sur le site scolaire de l'Ochette (parcelle 520)

Monsieur Mario Macerola donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Julien Pittet donne lecture du rapport de la COGEFIN qui, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann demande qu'elle est la durée de vie pour cette place de jeux ? sans parler du matériel mais avec les changements au niveau des bâtiments scolaires, y a-t-il un risque qu'une construction soit projetée un jour sur cette place et à quelle échéance ? Sommes-nous tranquilles pour 20 ans ?

Le Municipal Felix Stürner répond par la négative. Aucune construction sur ce terrain mais il s'agit de répondre aux problèmes de sécurité et de mettre ces installations aux normes.

Le Municipal Roger Müller complète les propos de son collègue en disant qu'il y a des normes à respecter et c'est une surface qui est calculée par rapport au nombre d'élèves. De ce fait, il n'y a pas de risque de construction.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre le réaménagement de la place de jeux Robinson située sur le site scolaire de l'Ochette, parcelle 520,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 238'000.- TTC,**

3. considère que le présent préavis répond à la motion Kurt LEHMANN « Des places de jeux sûres et dignes de ce nom »,
4. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
5. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,
6. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Le préavis No 38/23 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Felix Stürner informe que la place de jeux des Terreaux va subir également quelques travaux mais dans une moindre mesure. Il remercie le Conseil communal au nom des futurs utilisateurs et ils sont nombreux.

4. Propositions individuelles

Monsieur Willy Blaser s'adresse à la Municipalité. Comme il n'y a pas eu de blackout d'énergie cet hiver, il aimerait savoir si l'extinction de certains quartiers va être maintenue dès 23 heures. Il demande quelle économie réelle a été réalisée. Il trouve quand même un peu discriminatoire que dans une ville comme Moudon des quartiers sont super éclairés alors que d'autres sont dans le noir complet.

Le Municipal Serge Demierre répond que ça va être maintenu jusqu'en automne et la Municipalité fera un point de situation. Remettre l'éclairage standard coûte plusieurs milliers de francs. Il faut savoir aussi que certains éclairages n'étaient pas payés à la consommation mais au forfait et il y a un nombre incalculable de contrats que la Municipalité est entrain de vérifier pour voir quelle économie il y a. Après c'est une question de philosophie de savoir si on garde ou non certains éclairages. Il semble que beaucoup de personnes apprécient ce mode de maintenir un éclairage restreint.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan confirme les propos du Municipal Demierre en disant qu'elle ne se sent pas discriminée mais privilégiée.

Madame Caroline Stevens s'adresse à la Municipalité concernant le dépôt d'une motion par Madame Laetitia Seitenfus en 2021 concernant la prise en charge des frais de gardiennage. Qu'en est-il ?

La Syndique lui répond que cette motion sera étudiée pour la prochaine législature. A la fin de cette législature, la Municipalité va revoir les diverses indemnités, un préavis sera présenté pour la prochaine législature et cette réflexion sera incluse dans ce processus.

Monsieur Julien Pittet demande si la Municipalité a pu avancer dans l'affaire RétroBus au niveau de la facturation.

La Syndique lui répond que la Municipalité avance et espère que tout sera réglé fin juin.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan remercie la Municipalité et la personne responsable du site de la commune qui, à la suite de sa remarque lors du dernier Conseil, publie les motions ou postulats qui ont été refusés par le Conseil.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust ne peut pas imaginer quitter cette salle du Conseil sur ce renvoi du préavis 37/23. Donc on va reprendre les débats au prochain Conseil ? Il reste sur sa faim concernant ce préavis 37/23 et regrette cette situation.

Monsieur Simon Benjamin voudrait juste rappeler au public que pendant les débats il n'a pas à émettre un avis quel qu'il soit et qu'il doit se taire. Il trouve ça très désagréable et souhaite que le Président le rappelle de temps en temps et intervienne si ça devait se reproduire.

Michel Lohner, Président du Conseil, informe que d'où il est placé, il n'entend rien au niveau du public. Si les membres du Conseil sont dérangés par des commentaires ou autre, il faut le faire savoir au Président. Ce dernier souhaite qu'à l'avenir, le silence soit respecté.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h09, le Président clôt la séance du Conseil communal et invite tout le monde à la dégustation du bon gruyère moudonnois et une bonne rentrée à tous.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Lohner

Nicole Wyler